
1^{er} C l u b. Demande d'adhésion ou de mutation

Merci, de
joindre
2 photos.

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Si besoin, prénom usuel :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Département :

Nationalité :

Adresse :

Lieu dit :

Code Postal : **Ville :**

Profession :

Téléphone fixe : **Portable :** **E-mail :**

Indiquez le **nom** de la personne **du club** qui vous **parraine** ou comment vous avez connu le club ;

Est-ce votre **première inscription dans un club de tir ?** oui non

Si non, précisez le nom de votre ancien club

et votre année d'inscription : *et n° licence :*

Avez-vous une ou des détentions d'armes de catégorie « B » ? oui non

➔ **Pour s'inscrire, il faut fournir ; un certificat médical d'aptitude au tir sportif ou de non contre-indication, à pratiquer cette discipline sportive, deux photos d'identité récentes, une photocopie recto/verso d'une pièce identité, CNI ou Passeport et régler votre inscription au club.**

Dossier accueil ? oui non	BASE du club à jour ? oui non	ITAC licence : Date
Paiement ; oui non Chèque n° 1 Chèque	Photocopie C N I ; oui non	N° badge :
Certificat Médical ; oui non	Autorisation parentale	Contact mail valide ?
Bulletin du club ; oui non	Carte Membre ; oui non	Départ club : Badge rendu le

L'inscription à l'association est de **155 Euros**, au **01 septembre 2016**. 270Euros en tarif couple, 115Euros tarif jeune.

Ce montant comprend la licence de la **Fédération Française de Tir** avec son assurance et l'accès au stand de tir.

La **1^{ère} année** un droit d'entrée de **75 Euros** est demandé.

Il faut y ajouter, toujours que pour la **1^{ère} année**, le «**pack formation** » ; **35 Euros**, qui comprend les cours de formation sur le tir, (*ils faut compter au moins six séances d'une journée, en moyenne*), sont compris aussi, le prêt des armes et leur entretien, les munitions 4.5 et sa ciblerie 4.5 à volonté.

Le badge est en sus ; **40Euros uniquement** que la **1^{ère} année**.

Les munitions des armes à feu (22lr, 9m/m, 38wc, etc...) et la ciblerie afférente sont payantes.

Merci de rédiger **votre chèque de 305* Euros** à l'ordre des *Arquebusiers du Pays d'Ancenis*.

Licence : 155€
Badge : 40€(1ere année)
Droit entrée : 75€(1ere année)
Formation : 35€(1ere année)

Total ; 305 € *

** payable en deux fois,
si besoin, mais le 1^{er} chèque sera
obligatoirement de 80€uros*

L'inscription au club implique :

- 1) La stricte observation de la réglementation,
- 2) L'observation absolue des **règlements** et **statuts** de notre association,
- 3) **L'Obligation** de **suivre la formation** sur le tir, de **réussir** (*avoir au moins :12/20*), au **Certificat de Contrôle des Connaissances de la FFTir, de réussir le QCM du club et enfin de passer avec succès les différents tests de tir.**
- 4) Participer à, **au moins**, un challenge de **tir amical** dans l'année ou d'aider à l'**organisation** lors de concours de tir ou de journées travaux.

La FORMATION est obligatoire, elle concerne **aussi bien les nouveaux arrivants que les tireurs en mutation d'un club tiers. La mutation ne sera validée qu'en cas de réussite de la formation.**

Je note que j'ai 6 mois pour suivre la formation et la réussir.

En cas de **non-observation** des points ci-dessus, **votre admission serait refusée.**

Indiquez pourquoi vous voulez venir tirer à Ancenis ?

Je sollicite mon adhésion aux Arquebusiers du Pays d'Ancenis. A Ancenis, le .../.../20.....

Admission agréée par le Bureau sous six mois.

Le Président ;

M Yves COTTINEAU

Le Secrétaire ;

M Ph. Régnier

Le postulant ;

M.....

lu et approuvé

FORMATION Quelles sont ses buts ??? à quoi ça sert....

La formation à plusieurs objectifs ;

- 1) **Maitrise/Connaissance parfaite du stand et de tous les pas de tir** (*stand en accès libre tous les jours de 08h00 à 19h30 y compris lors des vacances...*)
- 2) **Connaissance/Aisance dans le maniement des armes en toute sécurité, pour soi et les autres !**
Mise en pratique des règles FFT de sécurité et savoir appliquer le règlement intérieur du club d'Ancenis et découverte ou rappel des Techniques de tir à la cible.
- 3) **Connaissance des autres membres/intégration au sein du club**, ce qui contribue à forger et à maintenir une **bonne ambiance au sein du club.**
- 4) **Pratique/initiation/découverte de TOUTES les disciplines** pratiquées au sein du club pour éviter de former des « castes » préjudiciables à **l'esprit du club !**

A noter ;

Un **tireur confirmé** passera *moins de temps (4 séances ?)* dans les différents modules **par rapport à un tireur débutant.**

La formation est adaptée au **niveau de pratique du tir** de la personne. Elle a lieu le « **1^{er} samedi du mois** »,

Il faut compter, en **moyenne, 4 à 6 « journées »** de formation pour un **tireur débutant.**

La formation peut se faire en **1/2 journée (matin ou après-midi)**, **mais on progresse mieux sur une journée complète.**

Bien entendu le stand vous est accessible **entre les séances de formations** pour vous entraîner.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire ou au Président du club.

*Société Loi de 1901, fondée le 23 avril 1966, n° 730/J.O. du 13 mars 1993 - Société F.F.Tir n° 05 44 032
(section cible). Jeunesse et Sports : 44 - S - 26 - dossier n° 988 -*

Tel : **09.52.16.47.61** - ou 06.24.209.947 **e-mail : arquebusiers.ancenis@free.fr** - **site : arquebusiers.ancenis.free.fr**